



9 rue du Déversoir  
41500 MER  
Téléphone : 06.02.12.26.79  
Mail : [amorando41@orange.fr](mailto:amorando41@orange.fr)  
[www.amo-rando-mer-41.fr](http://www.amo-rando-mer-41.fr)

## Règlement des sorties avec le club : A.M.O. RANDO Val de Mer 41.

**Les inscriptions :** Chaque candidat doit s'acquitter du montant de la sortie avant la réalisation de celle-ci, pour que son inscription soit définitive, sinon il sera placé sur la liste d'attente. Le montant peut-être fractionné en une ou plusieurs sommes échelonnées avant la date de départ. Le calendrier de paiement sera prévu par l'organisateur.

**L'organisateur(s) :** Personne(s) volontaire(s) pour réaliser et prendre en charge un groupe de personnes, pour une sortie de 1 ou plusieurs jours. Il(s) a(ont) la responsabilité de toute l'intendance pendant la durée du voyage ainsi que l'accompagnement de tout son groupe du point de départ jusqu'au point d'arrivée.

**Les accompagnateurs :** Personnes volontaires pour accompagner un groupe de voyageurs dans un car ou autre moyen de transport, à titre gracieux. Elles se trouvent sous la responsabilité de la (les) personne(s) organisatrice(s) de la sortie. Elles guident, renseignent et interviennent pour tous problèmes qui pourraient intervenir pendant cette sortie, du point de départ au point de retour sur le parking.

### Modalités de remboursement en cas de désistements :

- si le désistement intervient plus d'un mois avant la date de la sortie, son remboursement sera intégral, diminué des frais déjà engagés par le club.
- si le désistement intervient entre 1 mois et 15 jours avant la date de la sortie, son remboursement sera de 50%, diminué des frais déjà engagés par le club.
- si le désistement intervient moins de 15 jours avant la date de la sortie, il n'y aura aucun remboursement.

### En cas d'impossibilité de participer à cette sortie :

- Maladie, décès d'un proche, le remboursement sera effectué sur la présentation d'un justificatif (certificat médical, acte de décès) diminué des frais déjà engagés par le club.
- Dans tous les cas : Si la personne partante en propose une autre, l'organisateur enregistre cette nouvelle personne sans remboursement de la 1<sup>ère</sup>, (à eux d'arranger leur situation financière). Une condition à cette échange, qu'il n'y ait pas de frais supplémentaires avec cette nouvelle personne (conditions différentes de la 1<sup>ère</sup> « adhérente ou pas au club », problème de couchage, ....).



9 rue du Déversoir  
41500 MER  
Téléphone : 06.02.12.26.79  
Mail : [amorando41@orange.fr](mailto:amorando41@orange.fr)  
[www.amo-rando-mer-41.fr](http://www.amo-rando-mer-41.fr)

### **En cas de mauvaises conditions climatiques :**

- L'association annule la sortie, le remboursement sera intégral si aucune charge n'est intervenue
- L'association n'annule pas la sortie, il n'y aura aucun remboursement. En cas d'attentat ou de crise grave : c'est la gendarmerie, la police ou l'organisateur de la sortie qui prendrait la décision d'annuler ou pas.
- Si cette sortie est annulée, en fonction des indemnités possibles demandées par le l'association, le remboursement serait calculé suivant la trésorerie restante.